

Pour différentes occasions (mariage, anniversaire, départ en retraite, noel...)

A l'Orée du Parc, vous propose des bons cadeaux personnalisés, correspondant à une prestation que vous aurez choisi préalablement, avec le message de votre choix.



A l'Orée du Parc

Carte valable pour **une nuit** avec petit déjeuner et repas du soir en table d'hôtes dans la: « **suite la Châtaigneraie** »

BON CADEAU

A L'OREE DU PARC
Lieu dit Gandichoux
Route de Biollet
63640 Saint Priest Des Champs
Portable: 06.49.19.31.66
Fixe: 09.53.94.03.96
Mail: aloreeduparc@free.fr
Web: aloreeduparc-auvergne.com

Cette carte vous est offerte par: **Nathalie espagnat**
Carte offerte à: **Marc antoine**
valable un an après la date d'achat: **28/12/2015**
Réservez votre séjour: Téléphone: 06.49.19.31.66
Mail: aloreeduparc@free.fr

VOIR LES CONDITIONS D'UTILISATION JOINTES
Bon cadeau numéro: **001/2016**

Comment ça marche pour le demandeur.

1/ vous choisissez une prestation (durée du séjour, nombre de repas, et la chambre).

2/ vous nous envoyer par mail « aloreeduparc@free.fr » votre choix.

3/ nous vous envoyons un devis personnalisé, que vous nous retournez signé ,accompagné de son règlement, du nom, prénom et adresse mail du bénéficiaire.

4/ à réception , nous transmettrons par mail le « bon cadeau » à la personne nommée

Cette dernière aura un an à partir de la date d'achat (mentionnée sur le bon) pour utiliser ce « bon cadeau ».

Comment ça marche pour le bénéficiaire.

1/ Il reçoit son « bon cadeau » par mail, l'imprime et le conserve précieusement .

2/ Il choisit une date et nous contacte.

3/ En fonction des disponibilités, nous lui envoyons un mail de confirmation.

4/ A son arrivée à la maison d'hôtes, il remet son bon à la propriétaire.

Le bon cadeau utilisable qu'une seule fois, et ce dans sa date, de limite de validité, ne concerne que la location des chambres et des repas du soir en table d'hôtes, tous autres suppléments étant à la charge du porteur du bon.

5/ Les « bons cadeaux » ne sont ni remboursables ni échangeables.

6/ Nous ne serions être tenus responsables en cas de perte ou de vol de ce « bon cadeau ».

7/ Le « bon cadeau » ne peut donner lieu à aucune contre partie monétaire, totalement ou partiellement y compris le rendu de monnaie.